

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : Sylvie MALESTROIT - Paulette GICQUEL - Philippe BIDAN - Martine VALLEE - Gwenaëlle PESTEL - Michel HAMON - Benoît JAN - Hervé LE DOUCEN - Réjane COEURET - Lynda LE PORS - Armand BIDAN - André LE TINNIER - Patricia CHOUPEAUX - Stéphanie LE BARS

Absents excusés : Stéphane FOUCAULT pouvoir à Gwénaelle PESTEL

Secrétaire de séance : André LE TINNIER

TERRAIN MULTISPORTS

Sur proposition de la Commission « SPORTS », le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SPORT DEVELOPPEMENT URBAIN pour 61 464.02 € TTC (51 220.02 € HT)

TERRAINS CONSTRUCTIBLES

La modification du périmètre du territoire de la Communauté de Commune entraîne une révision du PLU-i. Les personnels du service urbanisme de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE ont présenté à la commission urbanisme, le 5 novembre dernier, les enjeux et actions à mener au cours de cette révision. La première démarche est de recenser les anomalies ou modifications à apporter à la précédente version (repérage de bâtiments agricoles oubliés, zonage spécifique aux artisans, anomalies...). Ensuite, sachant que les perspectives d'évolution démographique du territoire retenues lors de la première mouture sont à revoir à la baisse, il en découle que la surface à urbaniser doit de fait, être réduite. Il est donc demandé à chaque commune d'optimiser l'urbanisation des parcelles disponibles située dans l'enveloppe urbaine.

Le Conseil Municipal décide d'urbaniser les parcelles suivantes :

- section AA n° 22 d'une surface de 1 410 m² situé cité Paul Le Maitre
- section AB n° 42 d'une surface de 1 404 m² situé rues des tilleuls
- section AA n° 254 d'une surface de 5 522 m² situé rue des genets

ELAGAGE

Le Conseil Municipal, décide que passé le délai préciser sur le courrier adressé au propriétaire, la Commune fera intervenir M. LE JOLY Gilles pour procéder à l'élagage des arbres qui surplombent les voies et emprises communales. Cette intervention sera facturée par la Commune de LA MOTTE au prix de 95 € TTC par heure de lamier et 65 € TTC par heure pour l'évacuation des branches dans le champ.

QUESTIONS DIVERSES

Illuminations de Noël

Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 25 illuminations de Noël ont été achetées pour un montant 5 322.00 € TTC.

Association APPMA

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de l'association ont procédé au nettoyage de 3 kms de rives sur le territoire de la commune. Ces travaux ont mobilisé 16 bénévoles sur 70 demi-journées. Mme Le Maire précise que des travaux sont également prévus sur les rives de l'étang de Beaulieu et que les responsables de l'association l'ont sollicitée afin que la Commune participe aux frais de repas des bénévoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de participer à la prise en charge des repas servis au restaurant « Le Midivin » pour un montant maximum de 300 €.